

**RÉUNION DU CONSEIL
16 DÉCEMBRE 2019**

Lundi, le 16^e jour du mois de décembre 2019, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 19 heures 45, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absent :

M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.1 **DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT UN
RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2020**

La conseillère Line Toupin donne avis de motion pour un projet de règlement fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année financière 2020.

- 3.2 **DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE
TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

La conseillère Line Toupin dépose un projet de règlement fixant le taux de taxation pour l'année financière 2020.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA
SÉANCE**

5. **2019-12-210
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De clore la séance à 19 h 53.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

